

**En partenariat avec Advancia Negocia, Fidal  
et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris,  
le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris annonce les lauréats de  
la deuxième édition du Concours National de Médiation**

Communiqué de presse, le 29 mars 2010

**Les 17 et 18 mars dernier, la 2ème édition du concours national de Médiation organisée par le CMAP a rencontré un formidable succès. Comparé à l'édition précédente, le concours a accueilli plus d'équipes (25 contre 16) et s'est de plus internationalisé avec la participation d'étudiants allemands et belges.**

Ce concours, dédié aux étudiants issus de masters juridiques, d'écoles de commerce et d'écoles de formation du Barreau, a pour vocation de sensibiliser les futurs chefs d'entreprise, avocats et juristes à la pratique de la médiation. Il s'agit pour eux d'en comprendre l'esprit, mais également les méthodes et les techniques dans le contexte spécifique des litiges commerciaux.

Les 25 équipes présentes ont dû mener une médiation dans des conditions proches de la réalité et ont été jugées par des professionnels issus du monde de l'entreprise, juridique et judiciaire (dirigeants d'entreprises, avocats, experts comptables, magistrats, etc.).

Le concours s'est clôturé le 18 mars au soir avec la remise des prix aux lauréats suivants :

- 1<sup>er</sup> prix du Concours attribué à l'équipe du CRFPA de Versailles (M<sup>elle</sup> Virginie Martins de Nobrega)
- 2<sup>ème</sup> prix du Concours attribué à l'équipe de la SKEMA Business School (M<sup>elle</sup> Elsa Chavernac et M. Antoine Gellé)
- 3<sup>ème</sup> prix du Concours attribué à l'équipe de l'Université de Versailles-Saint-Quentin (M<sup>elle</sup> Jessica Bouillant, M<sup>elle</sup> Stéphanie Le Voguer et M. Anthony Pindozi)

Ces équipes ont su se démarquer par leur maîtrise des différentes étapes du processus de médiation amenant les parties à trouver une solution (l'identification des enjeux du litige, la compréhension des intérêts, la recherche de solution, l'écoute active, etc...).

Plusieurs prix ont été attribués aux vainqueurs, dont une formation de 56 heures à la médiation interentreprises pour le gagnant, un stage dans le cabinet Fidal et un stage au CMAP, ainsi que des ouvrages de référence.

## **A propos du CMAP**

Désaccord entre associés, mésentente sur les termes d'une vente, qualité d'un produit ou prestation d'un service contestées... Les sources de litiges sont nombreuses dans le monde de l'entreprise.

Créé en 1995 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, le CMAP-Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris accompagne les entreprises souhaitant régler leurs différends à l'amiable, rapidement, à un coût maîtrisé et en toute confidentialité. Le CMAP propose toute une palette de processus de résolution des conflits, dont principalement la médiation et l'arbitrage, véritables alternatives aux parcours classiques de la justice et des tribunaux. Il a parallèlement mis en place une procédure en ligne de règlement amiable des conflits.

Egalement reconnu pour la qualité de ses programmes d'enseignement, le centre propose aux professionnels (chefs d'entreprise, avocats, magistrats honoraires, experts-comptables, responsables juridiques, commerciaux et financiers de l'entreprise...) des formations aux différents modes alternatifs de règlement des conflits (ou MARC). A l'issue de ces formations, l'agrément accordé aux médiateurs et arbitres ayant passé avec succès les épreuves de certification du Centre est une véritable garantie de qualité pour les entreprises ayant recours aux services du CMAP.

Avec plus de 300 dossiers par an, le CMAP est le centre institutionnel gérant le plus grand nombre de médiations en France.

## **Contacts presse**

*Grayling*

Daniel Da Costa / Stéphanie Gault

Tél : 01.55.30.70.90 / 80.99

Mail : [daniel.dacosta@grayling.com](mailto:daniel.dacosta@grayling.com)

*CMAP*

Sophie Henry, Secrétaire Générale

Tél. : 01.44.95.11.40

Mail : [shenry@cmap.fr](mailto:shenry@cmap.fr)